

Vous allez soumettre à la Fondation d'entreprise Hermès un projet en cours de création dans le domaine des arts de la scène. Il est possible de déposer un projet tout au long de l'année.

Transforme est un festival itinérant initié par la Fondation d'entreprise Hermès, réalisé en collaboration avec quatre théâtres partenaires : le Théâtre de la Cité internationale à Paris, La Comédie de Clermont-Ferrand scène nationale, Les SUBS à Lyon et le Théâtre National de Bretagne (TNB) à Rennes. Promouvant des gestes artistiques novateurs dans le domaine des arts de la scène, Transforme présente des spectacles pluridisciplinaires en prise avec le monde contemporain. Cette programmation s'adresse aux artistes français et étrangers, émergents ou confirmés, toutes disciplines confondues.

Initié en 2011, le programme *New Settings* de la Fondation d'entreprise Hermès a été marqué par le soutien à des écritures croisées entre des artistes de la scène et des artistes plasticiens, puis a évolué afin d'accompagner des spectacles témoignant d'une composante visuelle importante. À partir de 2023, le programme se renouvelle à l'aune du temps présent tout en s'inscrivant dans cet héritage et devient **Transforme**. Les œuvres retenues dans le cadre du présent appel à candidatures répondent à un double enjeu : **l'hybridation et l'innovation**.

Une hybridation formelle, car les œuvres accompagnées doivent entrer en dialogue avec les autres arts, principalement visuels, afin de susciter l'inattendu et le renouvellement des écritures. Les projets soutenus doivent croiser les écritures avec des modes de production innovants, une relation originale au plateau et une adresse au public renouvelée.

Une hybridation avec le monde contemporain ensuite, car sont encouragées les œuvres qui abordent des sujets qui nous concernent tous et préfigurent le monde de demain. Les propositions retenues doivent favoriser le débat sur des préoccupations sociétales actuelles, notamment les défis écologiques et l'ouverture aux diversités et à leurs expressions.

Transforme est une programmation initiée par la Fondation d'entreprise Hermès. Son accompagnement se concrétise par :
– **une aide à la production**, versée au producteur du spectacle (compagnie ou producteur délégué)
– et / ou **une co-programmation** réalisée avec les institutions culturelles partenaires du programme, avec lesquelles sont décidées les dates de représentations. Les spectacles retenus pourront se voir proposer des dates de représentation chez l'un ou plusieurs des partenaires.
Enfin, les artistes retenus pourront également se voir proposer par la Fondation d'entreprise Hermès et ses partenaires des actions avec les publics. Ces actions « pour aller plus loin » ont pour objectif d'engager les artistes à partager leurs gestes créatifs en dehors des plateaux de théâtre, lors d'ateliers, de rencontres ou de formes itinérantes.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères de sélection de Transforme sont les suivants :

- La dimension pluridisciplinaire du projet scénique doit être prépondérante. En effet, une hybridation formelle doit être en jeu, à travers un dialogue avec les autres arts, principalement visuels, afin de susciter l'inattendu et le renouvellement des écritures. Ainsi, le projet peut être:
 - le résultat d'un travail de collaboration entre plusieurs artistes-auteurs de différentes disciplines (dans le cadre d'une création inédite);
 - une œuvre signée par un artiste-auteur ayant sollicité la collaboration d'autres artistes issus de champs artistiques différents;
 - une œuvre signée par un artiste-auteur intégrant dans sa pratique et/ou son processus créatif une dimension pluridisciplinaire marquée.
- Le lien avec des sujets de société doit être explicite, dans une hybridation de sens avec ce qui compose notre monde d'aujourd'hui et préfigure le monde de demain. Les propositions retenues encourageront le débat sur des préoccupations sociétales actuelles, notamment les défis écologiques et l'ouverture aux diversités et à leurs expressions.
- Le projet doit proposer de nouveaux modes opératoires dans le processus de création de l'œuvre et/ou dans la relation au public.
- Le projet doit être conçu pour un public d'au moins 100 personnes.
- Le ou les auteurs peuvent s'appuyer sur les technologies numériques.
- Les propositions imaginées pour l'espace public ou des espaces non conventionnels sont acceptées.
- Le ou les auteurs peuvent engager un travail démontrant un lien marqué à l'histoire des arts et des représentations.
- Les propositions performatives créées pour des espaces d'exposition ne sont pas éligibles.

La Fondation d'entreprise Hermès portera une attention particulière :

- Au montage des projets : leur plan de financement, l'estimation de la tournée du spectacle, ainsi que la liste des partenaires (résidence, accueil, coproduction).
- Aux projets témoignant d'une évolution significative dans le parcours de(s) artiste(s).
- À une démarche raisonnée et écoresponsable dans la conception et la diffusion des projets (rationalisation des dates de tournées, mutualisation et recyclage des décors, modes de transports écologiques...). Vous pouvez joindre à votre dossier tout élément appuyant votre démarche.
- Au respect des identités, à la non-discrimination et à la représentativité des projets portés par des femmes ainsi que par des personnes issues des minorités.

Si sa résidence est établie en France, le porteur du projet doit être un organisme visé à l'article 238 bis du Code général des impôts et les dons dont il bénéficiera éventuellement sont éligibles à la réduction d'impôt. Pour un complément d'informations, un rescrit fiscal pourra être demandé.

Si sa résidence est établie à l'étranger, le porteur du projet doit être un organisme d'intérêt général selon la réglementation en vigueur dans son pays. Pour un complément d'informations, un document officiel justificatif pourra être demandé.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Le dossier doit obligatoirement comporter les informations et les pièces suivantes :

- le dossier de présentation de la création;
- la présentation de(s) équipe(s) artistique(s);
- le budget de la production (charges et produits);
- le coût plateau détaillé pour deux à cinq représentations;
- le plan de tournée (dates confirmées et perspectives);
- des liens dirigeant vers les vidéos des deux dernières créations des artistes.

et, en fonction de la nature du projet :

- la ou les lettre(s) d'engagement du ou des partenaire(s) confirmé(s);
- un dossier de présentation des projets antérieurs pour les plasticiens;
- si le projet implique des animaux, une note précisant les conditions de respect du bien-être animal dans la création et la tournée;
- une note détaillant la démarche raisonnée et écoresponsable du projet.

CONDITIONS D'ENVOI

Les dossiers devront comporter tous les éléments nécessaires à la candidature, compilés en un seul fichier PDF en respectant l'ordre indiqué ci-dessus.

Ce fichier PDF doit être téléchargé dans l'espace de candidatures de la Fondation d'entreprise Hermès, à l'adresse suivante :

www.fondationentreprisehermes.org/fr/appels-candidatures

Les fichiers vidéo sont acceptés.

Il est néanmoins conseillé de les transmettre par liens. Il est recommandé aux candidats de déposer un dossier n'excédant pas 10 Mo.

CALENDRIER

Les dossiers peuvent être envoyés tout au long de l'année, en tenant compte du calendrier des comités de programmation suivant :

- Lors du comité de février seront étudiés les projets reçus avant le 8 janvier, à midi;
- Lors du comité de juin seront étudiés les projets reçus avant le 7 mai, à midi;
- Lors du comité d'octobre seront étudiés les projets reçus avant le 2 septembre, à midi;

La Fondation d'entreprise Hermès prendra contact avec les candidats au plus tard un mois après la tenue des comités de programmation.

La présentation des projets retenus aura lieu chaque année entre les mois de septembre et juin, selon un calendrier défini avec les partenaires de la Fondation d'entreprise Hermès, qui sera communiqué aux porteurs des projets sélectionnés.